

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 MARS 2024



Objet de la Délibération
n°2024-0021

L'an, deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, Mme Gwendoline FELIN.

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 21 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

POUVOIRS : Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR

Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY à compter de 19h50

Absent : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : Mme Servane GESRET

Date de la convocation et d'affichage : 22 mars 2024

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal....	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

- FINANCES

- VOTE DES COMPTES DE GESTION 2023

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur municipal et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune. M. le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures de compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, M. le Maire propose d'adopter les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2023, dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif pour le même exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes de Gestion 2023 du budget général et des budgets annexes de la commune.

La secrétaire de séance, Servane GESRET

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

